

Master 2 Urbanisme et aménagement

Parcours Projet de Paysage Aménagement et Urbanisme

Le parcours **Projet de Paysage Aménagement et Urbanisme** propose et délivre un **diplôme établi en collaboration entre Aix-Marseille Université et l'École Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille**.

Il a pour objectif de transmettre une culture et des savoir-faire quant de projet, aux échelles de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le parcours s'érige donc en véritable **trait d'union entre la planification (*landscape planning*) et l'urbanisme (*landscape urbanism*) paysagers**. A ce titre, il **pose le paysage comme fondement, moyen, et finalité de la réalisation de documents de planification et d'urbanisme**.

Intégrant le renouveau des réflexions sur la place du vivant dans la ville, le parcours porte une attention particulière aux actions d'aménagement ayant trait aux espaces publics, ainsi qu'aux espaces naturels, agricoles (agriurbanisme) et touristiques. De l'échelle du parc à celle du grand territoire, il tend ainsi à apporter des réponses concrètes aux questions que pose la sphère professionnelle face aux nouveaux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, en **instaurant une culture de projet fondée sur l'interdisciplinarité des sciences du paysage**.

Afin de répondre aux enjeux de valorisation et de protection du paysage dans les documents de planification et d'urbanisme, le parcours forme des **professionnels exerçant préférentiellement dans les métiers de la maîtrise d'ouvrage et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage**. Cette formation respecte les chartes professionnelles du domaine (Ministère de l'écologie, Office Professionnel de Qualification des Urbanistes) et les conventions entre Instituts d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle française (APERAU) et européenne (AESOP).

Objectifs pédagogiques

En plus du tronc commun assurant la transmission de **savoirs et savoir-faire fondamentaux en matière d'urbanisme et d'aménagement**, ce parcours a notamment pour but d'initier les étudiants à **l'histoire et aux théories d'un paysage** envisagé aux prismes de l'interface nature-culture, de la fabrique urbaine et de l'aménagement du territoire.

A cet égard, il propose un enseignement dédié aux différents **outils de la planification urbaine et paysagère** (SRCE, TVB, SCoT, PLU-I, OAP, Atlas et Plans de Paysage).

Il transmet, par ailleurs, des méthodologies d'analyse et d'action relatives à **l'aménagement et à la gestion des espaces naturels, agricoles et touristiques**.

Il forme enfin des professionnels particulièrement éclairés quant aux manières **d'aménager et de ménager le vivant** dans les plans et les projets, en lien avec le processus d'écologisation des pratiques des acteurs de la fabrique urbaine et territoriale.



Responsables pédagogiques

Jean Noël Consalès, jean-noel.consales@univ-amu.fr

Benoit Romeyer, benoit.romeyer@univ-amu.fr

Contact

Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional

Sophie Barbotin, s.barbotin@univ-amu.fr, 04 42 64 62 18

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site internet de l'IUAR : www.iuar-lieu-amu.fr

Compétences et débouchés

Ce parcours forme des **professionnels exerçant à l'interface de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre** dans des projets de planification et d'urbanisme paysagers. A cet égard, il permet d'acquérir des compétences en matière :

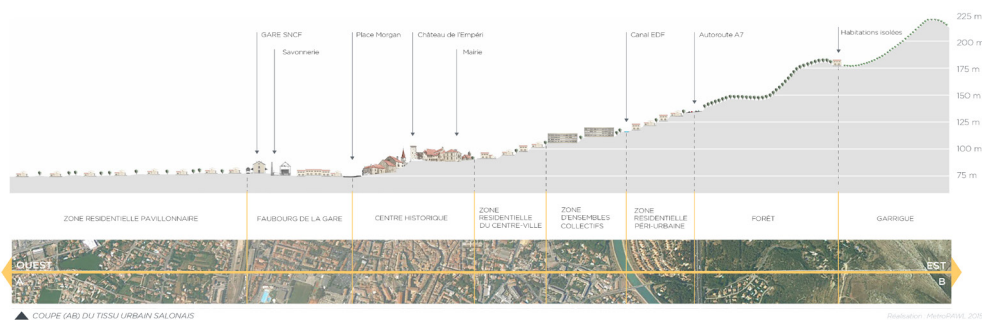
- de **maîtrise des contextes, acteurs, dispositifs et outils** de la planification, de l'urbanisme et du paysage ;
- de **réalisation de diagnostics territoriaux et paysagers** ainsi que de **documents de planification et d'urbanisme** ;
- de **conception, de conduite, de gestion et d'évaluation de projets** d'aménagement, d'urbanisme et de paysage.

Ce parcours destine alors à l'**exercice de missions** relevant principalement du registre :

- du **projet de paysage** (grand territoire, parcs et jardins) et de son **intégration aux documents d'urbanisme et de planification** ;
- de l'aménagement de la **biodiversité et de la nature urbaine** ;
- des **opérations d'aménagement urbain** (ZAC, zones d'activités, éco-quartiers, restructuration des quartiers existants, centres anciens, requalification de la banlieue, entrées de ville, aménagement des espaces périurbains et métropolitains) ;
- de la **protection et gestion des milieux naturels** (parcs, réserves, forêts, ressources en eaux, inventaire des richesses naturelles, aménagement des espaces ruraux, naturels et agricoles) ;
- des **aménagements touristiques et de loisirs** ;
- de l'**insertion des infrastructures** (autoroutes, TGV...) ;
- de la **reconversion des friches industrielles...**

Il ouvre ainsi à différents modes d'exercice de la profession d'urbaniste et d'aménageur oeuvrant :

- en **collectivités territoriales**, au sein de conseils territoriaux, d'intercommunalités, de communes, de services techniques, de directions des espaces verts et des jardins, de syndicats d'aménagement, de syndicats intercommunaux... ;
- au sein de **structures publiques de gestion territoriale** : CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels, GIP... ;
- en **bureaux d'étude d'urbanisme et de paysage** notamment spécialisés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

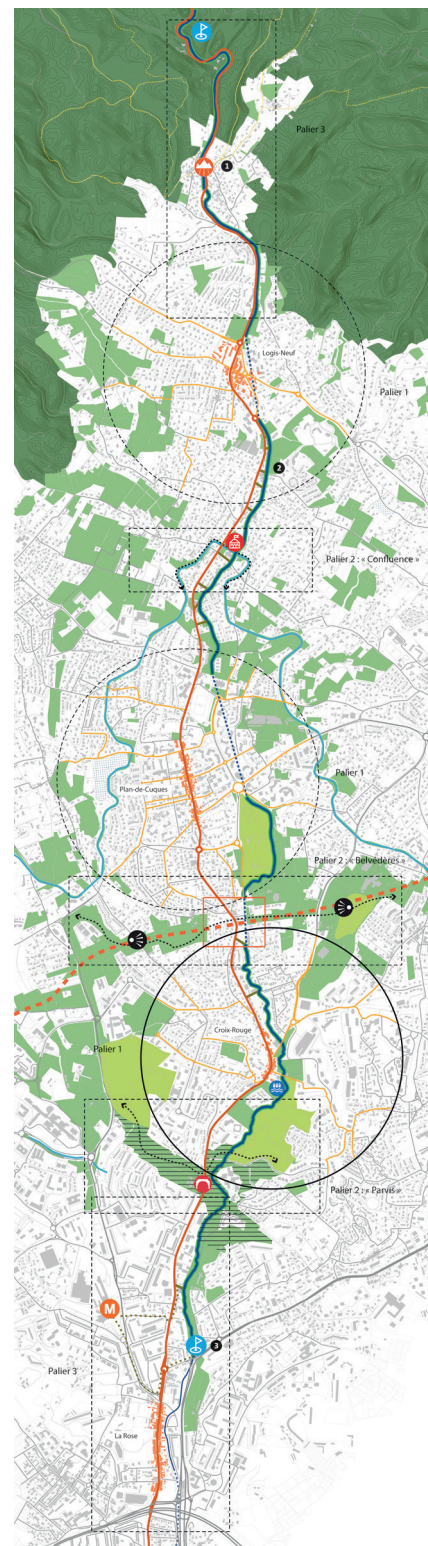


Modalités d'accès et inscriptions

Les candidats doivent avoir validé 240 crédits, dont 60 crédits délivrés par des parcours de masters ou formations de types équivalents.

L'**admissibilité des candidatures est évaluée par l'équipe de pilotage du Master**. Cette sélection est réalisée **sur la base d'un dossier** témoignant de l'**adéquation du candidat avec les attendus de l'équipe pédagogique en matière de projet de paysage et d'urbanisme**. Une attention particulière est alors portée aux **capacités de spatialisation**. Un portfolio avec présentation de cartes, croquis, dessins, photos doit ainsi être joint au dossier de candidature.

Un entretien oral détermine l'admission définitive au sein du parcours.



Contenu des enseignements propres au parcours

Histoire et théorie du paysage

Ce module vise à initier les étudiants à l'histoire et aux théories d'un paysage envisagé au travers de trois prismes : celui du jardin comme interface nature-culture, celui de la fabrique urbaine et celui de l'aménagement du territoire. A cet effet, il interroge les liens méthodologiques, théoriques et historiques qu'entretiennent l'urbanisme et le paysagisme. Partant d'une réflexion sur les différentes dimensions du paysage, il conduit à la réalisation d'un diagnostic territorial orienté ré-interrogeant la place et le rôle d'un aménagement paysager inscrit au sein de logiques métropolitaines. Présenté sous la forme d'un poster A0, ce travail donne également lieu à une présentation orale. Ce module se fonde sur une alternance entre cours théoriques, séances de terrain et temps de suivi.

Planification et urbanisme paysagers

Ce module consiste en une série d'enseignements dédiés aux différents outils de la planification territoriale et urbaine, appréhendés au travers de la question intégratrice du paysage. A cet égard, il se structure suivant une logique d'échelles territoriales descendantes : européenne (Charte Européenne du Paysage), nationale (Lois, Schémas, DTA, etc.), régionale et départementale (SRADDET, SRCE, Atlas de Paysages, etc.), intercommunale (SCoT, PLUI, Plan de Paysage) et communale (PLU et OAP). Parce que située à l'interface de l'urbanisme de planification et de l'urbanisme de projet, l'OAP fait l'objet d'une attention particulière et d'un exercice dédié destiné à placer les étudiants en situation de maître d'ouvrage. Ce module se fonde sur des cours à portée théorique et pratique, accompagnés de temps d'encadrements. Il se conclue par un workshop consacré à la réalisation d'une OAP.

Aménagement et gestion des espaces naturels, agricoles et touristiques

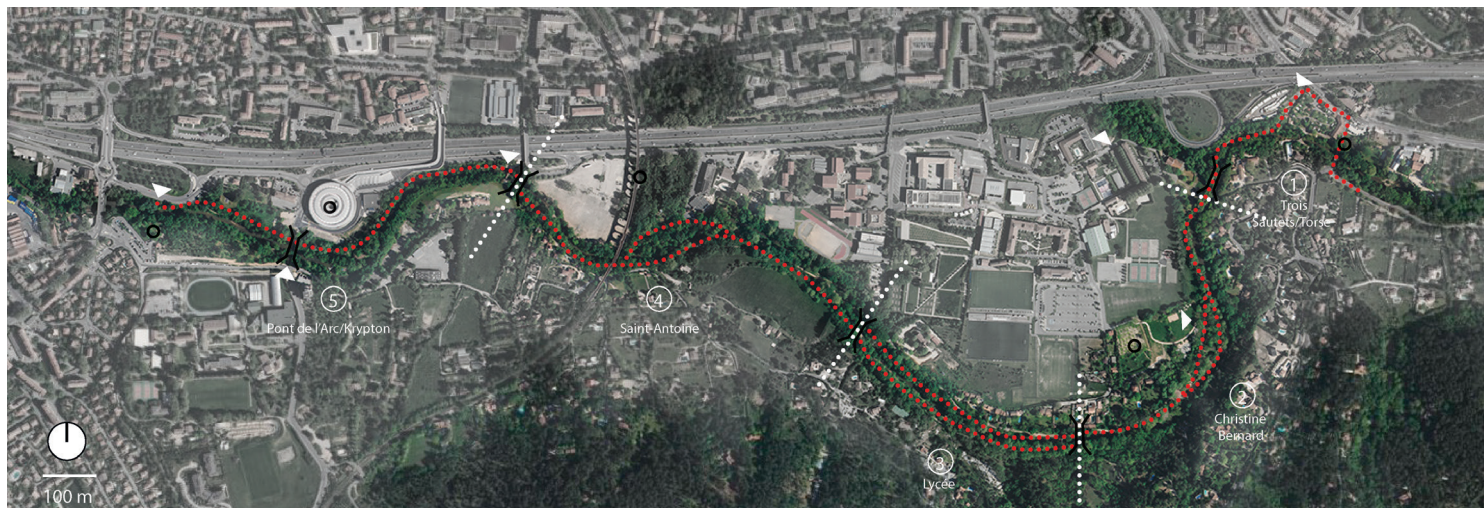
Ce module vise à l'appréhension in situ des grands enjeux liés à l'aménagement et à la gestion d'espaces emblématiques de la « ville-nature » contemporaine : espaces naturels, agricoles et touristiques. Pour ce faire, il se fonde sur une série d'expériences de terrains imaginées, conçues et portées, à tour de rôle, par différents groupes d'étudiants sur propositions de l'équipe pédagogique. Articulant arpentage et rencontres d'acteurs, celles-ci participent d'une double mise en situation. Pour leurs organisateurs, il s'agit d'être en capacité de conduire une médiation paysagère sur un site donné. Pour leur auditoire, il s'agit de rendre compte de cette lecture partagée du territoire par la mobilisation d'outils d'analyse paysagère (croquis, coupes, blocs-diagramme, schémas...) inscrits dans un carnet de terrain.

(A)ménager le vivant

Ce module vise à l'appréhension in situ des trajectoires, formes, fonctions et usages associés aux natures urbaines. Il a pour objectif d'initier une réflexion sur le renouvellement des équilibres à trouver entre un aménagement écologique des espaces métropolisés et le ménagement d'une nature déjà existante au sein des territoires de l'urbain. D'ambition principalement cartographique (SIG) et analytique, l'enseignement proposé s'appuie sur la réalisation d'un « petit atlas » de la nature au sein d'un fragment urbain donné, en y interrogeant les lieux, les temps et les diverses appropriations de l'interface nature-culture.

Atelier de projet spécialisé

Transversal aux deux semestres, l'atelier de projet revêt une place centrale dans le parcours et occupe, à ce titre, une part importante au sein de l'emploi du temps : un jour et demi au semestre 3, deux jours et demi au semestre 4. L'atelier est l'occasion d'une pratique collective du diagnostic au projet en situation de commande réelle émanant de diverses structures, et en interaction avec des partenaires professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de formuler des stratégies d'intervention et/ou des projets relevant notamment des registres de la planification paysagère, de l'urbanisme paysager et de la médiation paysagère. Il développe plusieurs compétences et savoir-faire relatifs à la conception, l'élaboration et la conduite de projet à plusieurs échelles, la maîtrise de l'oral, et la capacité au travail en équipe pluridisciplinaire. Modalités de contrôle des connaissances : CCI / Travaux de groupe, réalisation de rapports (Diagnostic et orientations, Propositions), oraux sur base de poster AO et diaporama...



Contenu de la formation

Semestre 1	Crédits ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiants
Tronc Commun : Penser, Elaborer, Projeter	8			57
Théories et débats de l'urbanisme		21		21
Projet urbain et territorial		18		18
Approches participatives du projet		18		18
Tronc Commun : Réaliser et mettre en œuvre	8			53
Approche opérationnelle de l'urbanisme		21		21
Financement de l'urbanisme		21		21
Initiation à la recherche		11		11
Enseignements propres au parcours	14			100
Histoire et théories du paysage	2	16		16
Planification et urbanisme paysagers	4	24	6	30
Atelier de projet spécialisé	8		54	54
TOTAL	30			210

Semestre 2	Crédits ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures Etudiants
Tronc commun : Concevoir et Composer avec la durabilité	4			43
Urbanisme durable : principes et méthodes		16	6	22
Formes urbaines et densité		21		21
Tronc commun : Méthologie du Mémoire	6	11		11
Enseignements propres au parcours	20			90
Aménagement et gestion des espaces naturels, agricoles et touristiques	2		18	18
(A)ménager le vivant	2		18	18
Atelier de projet spécialisé	8		54	54
Stage en entreprise de 6 mois	8			
TOTAL	30			144

